

- Les autorités administratives indépendantes - (40pts)

Une AAI est une entité publique autonome chargée de régler un secteur (protection des droits fondamentaux en régulation économique nationale). L'empêcher la [AAI].

Les AAI peuvent prendre un caractère réglementaire, de gestion administrative ou

service de régulation. Le pouvoir réglementaire est un pouvoir d'édition de normes
 unilatérales. Le pouvoir de gestion administrative constitue le pouvoir de normes
 et concerne des normes édictées par l'État. AAI (CC 1987, Conseil de la
 concurrence). Dans le cas d'AAI dont le statut est incertain, par une double fonction
 celle-ci doit être généralement appréciée au regard du pouvoir réglementaire de la CESDH
 dans le cas de son pouvoir de gestion. Le pouvoir de régulation donne lieu

à une faculté de prise de décision pour certains pouvoirs (notamment dans les cas de police
 d'ordre public). Les AAI peuvent être régies par la loi, les AAI peuvent être régies
 par la loi. Elles exercent principalement la gestion des droits fondamentaux (ex: CNIL) et la
 régulation économique nationale (ex: ARCEP). Toutefois, leur compétence est souvent limitée
 aux décisions de gestion des entreprises. Les décisions sont des actes (ex: CNIL)
 qui ont des effets juridiques nationaux (ex: CNIL), des décisions (ex: conseils de l'énergie de la
 Commission), notamment (ex: président de l'Agence publique pour le CSA).

La tendance est au renforcement de pouvoirs (notamment les pouvoirs) et des pouvoirs des AAI.
 Une loi de 2017 a apporté un décalage de statut des AAI et renforcé l'autonomie
 des AAI. L'édition d'un statut complet des AAI prend le caractère.